

ACCEPTATION DES CGV

Tout ordre, commande, marché, réalisation d'études, passés à MODEL'ALP impliquent de plein droit l'adhésion des clients à l'ensemble de nos conditions générales relatives à nos prestations, ce sauf convention contraire. La commande précisera les conditions techniques, commerciales et administratives qui auront fait l'objet d'un accord entre MODEL'ALP et le client. Ces conditions particulières prévaudront sur les présentes conditions générales dans la mesure où elles seraient contradictoires. Toute modification apportée à une commande acceptée devra faire l'objet d'un avenant.

MODEL'ALP pourra modifier, réactualiser ou rectifier les présentes conditions si besoin en est afin de prendre en compte une évolution législative, réglementaire, jurisprudentielle et/ou technique.

FORMATION DU CONTRAT ET PASSATION DE COMMANDES

Le contrat prend effet à compter de la date de signature du devis. Toute commande devra être adressée à MODEL'ALP par écrit. Votre commande sera définitivement enregistrée à réception de notre accusé de réception confirmant l'acceptation de votre commande. Les commandes passées verbalement ou par téléphone ne seront prises en compte qu'après confirmation écrite du client. Toute modification proposée par le client, sur l'une des données de la commande, n'engagera MODEL'ALP qu'après son acceptation préalable expresse et par écrit. La modification de la commande sur demande du client peut entraîner la modification des délais de livraison et du prix du produit. En cas d'annulation de la commande acceptée par MODEL'ALP, la partie de la commande exécutée ou en cours d'approvisionnement à la date de réception de la notification écrite d'annulation devra être payée par le client. En outre, MODEL'ALP pourra soit conserver tout acompte versé à titre de dommages et intérêts, soit réclamer au client des dommages et intérêts pour compenser son préjudice.

OBJET DU CONTRAT

Les Conditions Générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société MODEL'ALP et de son client dans le cadre de la vente de prestation de service ou de production des marchandises relatives à l'activité de la société nommée ci-avant.

Le contrat peut avoir pour objet la fourniture de prestations de conseils, l'acquisition de données permettant la création de modèles numériques 3D ou 2D, l'utilisation, la manipulation ou la création de données numériques, l'assistance à la gestion de données numériques liées notamment, mais non exclusivement, à la modélisation et à la numérisation 3D. Le contrat porte aussi sur la production de pièce issue de fabrication additive, de duplication mais non exclusivement. Pour le cas où des documents de quelque nature que ce soit seraient confiés à MODEL'ALP par le client, il appartiendra à celui-ci de se prémunir, le cas échéant, contre le risque de perte ou de dommages en conservant un double de l'ensemble des éléments remis à MODEL'ALP. MODEL'ALP ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité engagée en cas de dommages ou de destruction totale ou partielle de l'un de ces documents. L'objet du contrat est défini dans la confirmation écrite de la commande par le Client dans le devis signé. Toute prestation accomplie par la société MODEL'ALP implique donc l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de ventes.

REALISATION DE LA PRESTATION DE SERVICE

Le client s'engage à fournir à MODEL'ALP toutes les informations justes, sincères et actuelles indispensables à l'exécution du produit commandé. En cas de défaut, d'informations erronées ou manquantes fournies par le client, ce dernier reste seul responsable en cas de défaut de fonctionnement lié directement ou indirectement aux informations fournies par le client à MODEL'ALP.

Pour réaliser les travaux qui lui sont confiés et compte tenu du niveau de complexité de ces travaux, MODEL'ALP utilisera les compétences de ses effectifs et pourra sous-traiter la réalisation de certaines prestations à des prestataires extérieurs. En tout état de cause, le sous-traitant sera solidairement responsable avec MODEL'ALP de la parfaite exécution de la ou des prestations à fournir. Le client assure avec MODEL'ALP la maîtrise d'œuvre des travaux et notamment en ce qui concerne :

- La définition et les spécifications des travaux à réaliser,
- les méthodes, la « stratégie de moyens »

Le client prendra toutes les décisions nécessaires pour faire suite aux propositions et suggestions présentées par MODEL'ALP. Seuls les délais

mentionnés dans le devis correspondant seront opposables à MODEL'ALP. En cas de retard de livraison du fait de MODEL'ALP, seul le préjudice réellement supporté par le client, démontré et évalué, pourra faire l'objet d'une demande de réparation qui ne pourra, en tout état de cause, intervenir qu'après la négociation avec MODEL'ALP et accord des deux parties. À défaut d'accord, l'évaluation du préjudice subi interviendra à dire d'expert nommé par le Président du Tribunal de Commerce d'Annecy, à la requête de la partie la plus diligente. Les délais de livraison indiqués sont de pleins droits suspendus par tout événement indépendant du contrôle de MODEL'ALP et ayant pour conséquence de retarder la livraison, et notamment en cas de force majeure, telle que définie sous l'article FORCE MAJEURE ci-après.

FORCE MAJEURE

MODEL'ALP ne sera pas tenue pour responsable des retards ou empêchements relatifs à l'exécution du présent contrat en cas de survenance de tout événement indépendant de sa volonté qui empêche ou retarde la réalisation du ou des services mentionné(s) à l'article précédent, assimilés contractuellement à la force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil. Il en sera ainsi des événements suivants, et sans que cette liste soit limitative :

- guerre (déclarée ou non déclarée), guerre civile, émeutes ou révolutions, actes de piraterie
- sabotage, réquisition, confiscation, embargo ou expropriation,
- cataclysme naturel tel que violente tempête, cyclone, tremblements de terre, inondation, destruction par la foudre.
- Epidémie
- bris de glace,
- destruction de machine,
- explosion ou incendie,
- interruption ou retard dans les transports,
- impossibilité d'être approvisionné, pénurie de matières premières, défaut de qualité ou mauvaise qualité des matières premières,
- boycott, grève et lock-out sous quelque forme que ce soit, grève du zèle, occupation de locaux,
- actes de l'autorité, qu'il soit licite ou illicite, arbitraire ou non,
- ou de tout autre événement indépendant de la volonté de MODEL'ALP.

CONTROLE DES PRESTATIONS

Le Client doit faire connaître à MODEL'ALP, sans aucune ambiguïté possible, ses décisions générales, ses choix, et d'une manière plus générale ses observations de toute nature. Sur demande de l'une des parties, il est également possible que des réunions d'avancement soient organisées afin de faire le point sur l'exécution des travaux et la mise en place des différents projets en cours. En cas de litige, le Client doit signifier son désaccord par lettre simple dans le mois suivant la livraison de la prestation. Qualité des fichiers sources : Pour des raisons éthiques et légales, MODEL'ALP s'engage à utiliser des logiciels mis à jour régulièrement.

MODEL'ALP s'engage à livrer les pièces selon le fichier fourni par le client, ou réalisé par MODEL'ALP et validé par le client, et selon la précision de ses machines.

La précision des pièces garantie par MODEL'ALP répond à la norme « NF T58-000 standard » Le contenu de cette norme est disponible sur notre site internet www.modelalp.com à la rubrique documentation.

LIVRAISON :

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ;
- soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition à l'attention de l'acheteur ;
- soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur. En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra impérativement formuler toutes les réserves nécessaires

- sur le bordereau du transporteur à la livraison et lui être notifiées par

lettre recommandée AR dans un délai de 3 jours maximum

- sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

ANNULATION

Toute commande suspendue, à la demande du Client, pendant plus de 2 (deux) mois, fera l'objet d'une facturation égale au montant des frais engagés au jour de la suspension. Toute annulation de la commande par le Client après présentation des épreuves par MODEL'ALP donnera lieu à la facturation des frais engagés ainsi qu'à une indemnité d'abandon de fabrication dont le montant est fixé de manière forfaitaire et irrévocable à 30 % du montant hors taxes de la commande.

PRIX, HONORAIRES ET FRAIS

Le prix que le Client s'engage à verser à MODEL'ALP pour les prestations réalisées est défini dans le devis signé conclu avec le Client. Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande. La société MODEL'ALP s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande. Les frais annexes sont facturés en supplément comme spécifié dans le devis. Les conditions tarifaires de l'offre faite par MODEL'ALP au Client ou à son mandataire ont une durée de validité de 30 (trente) jours à compter de l'émission de l'offre.

MODALITES DE FACTURATIONS ET DE REGLEMENTS

Le règlement des commandes s'effectue par virement bancaire uniquement. Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser la globalité du montant de la facture, à réception des marchandises, ou à 30 jours fin de mois pour les grands comptes. Et ce, sauf dans le cadre de la procédure « nouveau client », doit-nous être adressé :

- Un extrait K-BIS
- Les coordonnées du Service Comptable
- Le 1er règlement doit nous être adressé en T.T.C., par virement à la commande. Le prototype ne sera lancé en fabrication qu'après acceptation par MODEL'ALP de la commande. Pour tout 1er lancement, la procédure doit être respectée. Aucun escompte ne sera versé en cas de paiement anticipé.
- Pour toute commande inférieure à 200 €HT (hors frais de livraison et emballage), un forfait administratif de 50 €HT sera facturé.

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société MODEL'ALP une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 AOUT 2014). Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Articles 441- 6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce. À défaut de paiement d'une ou de plusieurs factures, MODEL ALP adressera au Client une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception. À défaut d'exécution dans les huit jours de la réception de la mise en demeure susvisée, MODEL'ALP suspendra l'exécution de la réalisation de la prestation jusqu'au règlement des factures impayées sans que cette suspension puisse être considérée comme une résiliation du contrat du fait de MODEL'ALP et ce, nonobstant tous dommages et intérêts auxquels pourra prétendre MODEL'ALP du fait des non-paiements et préjudices qui en résulteraient ainsi que le paiement des pénalités de retard susvisées. Le taux de TVA et les taxes applicables sont ceux imposés par la législation en cours à la date de facturation. Si MODEL'ALP doit engager un tiers pour recouvrer une créance, les frais de recouvrement engagés seront à la charge du Client.

Le défaut de paiement rendra immédiatement exécutoire la clause de réserve de propriété, même en l'absence de signification.

CLAUSE RESOLUTOIRE

Si dans les huit jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages

et intérêts au profit de la société MODEL'ALP.

RESERVE DE PROPRIETE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

La société MODEL'ALP conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. MODEL'ALP est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur données 2D ou 3D livrées par MODEL'ALP ainsi que les pièces réalisées. À ce titre, le Client s'engage à respecter l'ensemble des droits de propriété intellectuelle de MODEL'ALP dont il déclare avoir parfaite connaissance. Il est entendu que dans le cas d'une modification, les fichiers ou les pièces livrés par le Client ou un prestataire extérieur à MODEL'ALP, MODEL'ALP se dégage de toute responsabilité quant au fonctionnement des fichiers livrés. Les fichiers reçus par MODEL'ALP sont la propriété du client et demeurent confidentiels. Ces fichiers sont sauvegardés pendant une durée limitée de un an et/ou peuvent être supprimés à la demande du client.

En cas de non paiement de quelque nature qu'il soit, le client :

- S'engage à restituer, à première demande de MODEL'ALP, l'ensemble des éléments en sa possession.
- S'interdit de divulguer toutes informations relatives à cette étude et en l'occurrence de déposer des brevets et/ou dépôt de modèle tant qu'il ne sera pas propriétaire des droits d'exploitation des résultats des études réalisées par MODEL'ALP, le tout sous peine de dommages et intérêts.

CONFIDENTIALITE

Chacune des parties s'engage à maintenir confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie, de quelque nature qu'ils soient et auxquels elles auraient pu avoir accès au cours de l'exécution du contrat. Les parties prendront vis-à-vis de leur personnel toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité de ces informations et documents. La Convention conclue entre MODEL'ALP et le Client y compris ses annexes sont réputées confidentielles et à ce titre, ne peuvent être ni publiées ni communiquées à des tiers sans autorisation écrite des parties. Néanmoins, MODEL'ALP se réserve le droit de mentionner, à titre de référence, l'existence et l'objet de cette convention dans le cadre de ses documents commerciaux diffusés notamment auprès de sa Clientèle et de ses prospects.

NON-SOLLICITATION DU PERSONNEL

Chacune des parties s'engage à ne pas employer le personnel de l'autre partie ayant participé à l'exécution du contrat intervenu entre les parties pendant toute la durée de son exécution et pendant l'année qui suit la cessation des relations contractuelles issues des présentes Conditions Générales de Vente.

LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le présent contrat est soumis à la loi française, et ce quand bien même la prestation de service serait réalisée pour un client établi à l'extérieur du territoire français. Pour le cas où un litige relatif au contrat naîtrait entre les parties, la compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce d'Annecy nonobstant en cas de pluralité des défendeurs ou appel en garantie. Cette clause d'attribution de compétence s'appliquera même en cas de référé.

TRIBUNAL COMPETENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.